

CSEC du 3 septembre 2020

Explication du vote Abstention Généralisation de l'accès à la E-université

A chaque fois qu'elle en a l'occasion, et ce depuis la création même de Pôle emploi, la CFE-CGC Métiers de l'emploi souligne toute l'importance qu'elle accorde à la formation des personnels, levier incontournable du développement de leurs compétences.

Force est de constater qu'au fil des années, la formation à Pôle emploi s'est affirmée comme une composante essentielle de la Politique Sociale de l'Institution.

Dans ce contexte, la mise en œuvre de l'E-Université apparaît, pour la CFE-CGC Métiers de l'emploi, comme un élément positif supplémentaire, du fait notamment de ses caractéristiques d'accessibilité, d'ouverture et de modularité.

Un point cependant retient toute notre attention. S'il est bien primordial que cet outil s'inscrive dans les nouvelles approches du développement des compétences à Pôle emploi, il est tout aussi important qu'il soit mis en œuvre dans une logique de complémentarité et d'articulation harmonieuse avec les autres dispositifs de formation.

Or cette question de la complémentarité des formations présentielles et distancielles n'a reçu que peu d'éclaircissements au cours du processus d'information-consultation. Ainsi, les modalités de mise en œuvre de cette complémentarité nous apparaissent comme autant d'éléments qui restent à définir au sein de ce dispositif en cours de généralisation, alors même que nous considérons que cette complémentarité est essentielle pour le succès des formations.

Pour cette raison, la CFE-CGC Métiers de l'emploi a choisi de s'abstenir sur ce dossier de la généralisation de l'E-Université.

CFE-CGC Métiers de l'Emploi

01 53 09 95 95

syndicat.cfe-cgc@pole-emploi.fr

38 rue des frères Flavien - 75020 Paris

www.cfecgc-metiersdelemploi.fr

Retrouvez nous également sur les réseaux sociaux  &  !

